

Renouvellement forestier suite à la crise du scolyte typographe en Bourgogne-Franche-Comté

Stratégies de renouvellement et sollicitation des aides du Plan de Relance

*Mémoire de thèse professionnelle pour le Mastère spécialisé PAPDD, année universitaire 2023-2024
Pour le compte de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté*

Valentin Clerget

Encadré par Pierre Lambaré (DRAAF BFC) et Maxence Arnould (UMR Silva)

Dans cette étude, nous montrons que le renouvellement qui a suivi les coupes sanitaires liées au scolyte de l'épicéa a considérablement accéléré la recomposition des essences en Bourgogne-Franche-Comté avec des différences notables entre les sylvoécotopes. Nous analysons le niveau de recours aux aides du plan de relance pour les différents types de propriétés forestières et pour différents sylvoécotopes. Les différences pédoclimatiques, de tradition sylvicole, de structuration des entreprises et de capacité à faire appel aux entreprises de travaux forestiers expliquent la diversité des stratégies de renouvellement sylvicole et la facilité pour engager le renouvellement des parcelles scolytées. Le mode d'instruction du plan de relance explique aussi pour partie les différences constatées.

La forêt de Bourgogne-Franche-Comté, à l'image de la forêt française, subit des mortalités importantes. Dans la région, elles ont principalement pour cause le scolyte typographe de l'épicéa (*Ips typographus*). Les surfaces de pessières ont diminué de 60 000 ha, soit le tiers des surfaces régionales d'épicéa entre 2018 et 2022. Dans ce cadre, le Plan de Relance, lancé en 2021 pour la forêt, avait pour but de renouveler ces surfaces et ainsi maintenir un couvert forestier destiné à la production de bois à travers un volet dédié. Tous volets confondus, le montant national des subventions du plan s'élevait à 150M €. Les dernières plantations liées au plan ayant lieu à l'automne 2024, il convient de mieux comprendre les stratégies mises en œuvre pour le renouvellement

forestier et dans quelle mesure le plan de relance a facilité leur réalisation. Les données des instructions de dossiers ne sont pas exploitables en l'état pour une analyse. Dans un premier temps, une étude des données cartographiques révèle cependant que les niveaux de recours aux subventions sont très contrastés entre les différents espaces de la région : le massif du Morvan, les Vosges comtoises et le massif du Jura (premier plateau, deuxième plateau et haut-Jura) ; et entre les différents types de propriétés : forêt publique, privée avec document de gestion durable (DGD), privée sans DGD. Dans un second temps, une étude basée sur des entretiens permet d'expliquer ces différences en dégagant des grandes tendances pour les différents acteurs et pour les différents SER (sylvoécotopes) étudiées.

Une faible souscription aux aides du plan de Relance

La crise du scolyte de l'épicéa en région BFC

Les surfaces d'épicéa et de sapin sont en BFC au maximum de 170 000 ha (traitement IGN des données BD Forêt V2, somme des surfaces

résineuses où l'épicéa est potentiellement implanté). 60 000 ha ont été détruits ou prélevés entre 2018 et 2022, soit le tiers de la ressource, dont 30 000 ha directement imputables au scolyte typographe. Si les surfaces contenant de l'épicéa se trouvent majoritairement dans la SER du second plateau

jurassien et haut-Jura (58%), cette zone est proportionnellement peu touchée par les dégâts du typographe par rapport aux autres espaces étudiés (9% des surfaces potentielles). Cet écart s'explique principalement par l'altitude plus élevée de la zone. Le typographe atteint cependant depuis 2023 toutes les classes altitudinales, se développant en particulier là où les réserves d'épicéa sur pied sont les plus importantes de la région (DSF, 2023a et b). La forêt publique, qui regroupe d'importantes surfaces potentielles en épicéas dans les SER du Jura et dans les Vosges comtoises, est systématiquement sous-représentée dans les dégâts dus au scolyte. Cela indique une gestion de la crise différente de la part de l'ONF ou une différence dans la nature des peuplements. A l'inverse, les forêts privées sans DGD sont proportionnellement davantage touchées.

Souscription aux aides

5675 ha ont fait l'objet de demandes de subventions pour le renouvellement forestier sur les volets concernant les peuplements touchés par le scolyte (volet 1A). Ces surfaces ne représentent donc qu'environ 10% des pessières perdues entre 2018 et 2022. Des différences notables entre les niveaux de recours aux aides dans les différentes SER existent (figure 1). Les recours aux aides ont été plus faibles sur le second plateau et le haut-Jura et plus importants dans les autres SER.

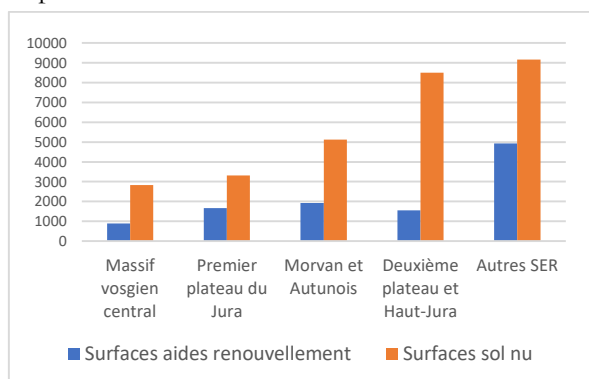


Figure 1 : Comparaison pour les différentes SER des surfaces théoriques des dossiers d'aide 1A dans les différentes SER de BFC et des surfaces en sols nus scolytés (Analyse SIG des données fordead et Cartogip). Les données de surfaces subventionnées sont surestimées. Alors que tous les types de propriété ont subi les dégâts du scolyte, les propriétés privées sous DGD et des collectivités les plus grosses ont davantage souscrits aux aides du Plan de Relance. Pour la SER

du second plateau et du haut-Jura cependant, cette tendance n'est pas vérifiée, notamment pour la propriété privée sous DGD.

Mise en œuvre du plan de relance et limites à la sollicitation des aides

Le plan de relance a été lancé en janvier 2021. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été réalisé afin de sélectionner des porteurs de projets pouvant faire le lien entre les propriétaires forestiers et l'administration pour la constitution des dossiers d'aides. Les dossiers pouvaient être déposés jusqu'à avril 2022 avec l'impératif de terminer les travaux de renouvellement avant l'automne 2024. Le montant des subventions pour les travaux les plus réalisés, les plantations en plein après coupe rase, sont établis sur la base d'un barème.

D'autres modes de financement « concurrents » existent, notamment le label bas carbone, plébiscité par certains propriétaires et certaines collectivités, de même que le mécénat. Des renouvellements ont aussi été financés sans apport extérieur de fonds. De premiers dégâts d'ampleur liés au typographe ont eu lieu dès 2018. Aussi des propriétaires et gestionnaires ont choisi de renouveler les peuplements avant que le Plan de Relance ne soit lancé.

De nombreuses évolutions ont été apportées dans la mise en œuvre du plan, principalement par des modifications de l'instruction technique. Cette mise en œuvre a pu être retardée dans ses conditions initiales, avant l'amendement de l'instruction. De même, le régime d'aide d'Etat notifié a été obtenu en décembre 2021. Avant cela, les aides étaient soumises au règlement des minimis européens, alors que les propriétaires pouvaient déjà avoir bénéficié d'aide au transport forestier qui y sont aussi adossées.

Dans ces conditions, certains propriétaires, publics comme privés, ont choisi d'autres modes de financement. Ces choix ont également été motivés par une évolution des prix des chantiers due à l'inflation et à la hausse de la demande. L'objectif de couverture des travaux par la subvention, de 80% en théorie, était plus basse. L'utilisation de financements différents, en particulier pour des questions de délai d'instruction des dossiers, concerne davantage les propriétaires privés dont la gestion sylvicole est très active. Il s'agit principalement du Morvan dont les pessières se trouvent à plus de 50% dans des propriétés sous DGD et dans une moindre mesure des Vosges comtoises et du premier plateau du Jura.

Le fait pour les communes d'être soumises aux règles des marchés publics et aux délibérations en conseil municipal rend le processus plus long pour les demandes d'aides. Ce délai supplémentaire a impliqué pour les communes de faire appel aux entreprises au moment où les acteurs privés avaient déjà engagé des travaux. Les travaux étaient alors potentiellement plus difficiles à prendre en charge. Les chantiers faisant l'objet d'aides ont pu être choisis par l'ONF afin que les collectivités soient soumises aux procédures les plus simples.

Pour la petite propriété privée, des limites de recours aux aides existent également du fait du mode d'instruction des aides. La petite propriété (souvent sans DGD) est en effet difficile à mobiliser dans le cadre d'un tel plan, les propriétaires étant peu habitués à ces démarches. Un DGD est nécessaire pour l'obtention de subvention. Ce travail doit donc être effectué en parallèle de la demande. De plus, la part de la subvention destinée à la rémunération de la maîtrise d'œuvre réalisée par le lauréat de l'AMI en charge est proportionnelle à la surface du chantier. La quantité de travail est cependant très semblable pour des chantiers de tailles différentes, ces derniers étant en l'occurrence réduits. La rémunération du lauréat de l'AMI doit donc être faible sous peine d'accentuer encore l'écart entre coût réel et montant des subventions.

Stratégies de renouvellement des propriétaires forestiers

Morvan

L'épicéa était dans le Morvan conduit de manière régulière et en pur. La grande majorité des parcelles d'épicéas coupées rases ont été replantées en douglas qui est l'essence la plus utilisée dans le Morvan. La crise du scolyte de l'épicéa y a donc accéléré l'évolution vers cette essence, déjà entamée il y a plusieurs décennies. Le douglas a ainsi été planté en plein sur les parcelles rasées, avec une diversification souvent relative, le douglas étant souvent l'essence principale. En mélange, le douglas est le plus souvent accompagné de mélèzes. Des feuillus ont également été plantés comme le chêne rouge, le chêne pubescent ou le châtaignier. Souvent, les feuillus sont plantés en bordure de parcelle, notamment près des routes. Les propriétaires et gestionnaires mentionnent l'intérêt paysager de cette configuration.

Certaines parcelles de sapins pectinés touchés par des scolytes ont bénéficié d'aides dans le Morvan (volets 1B). Ce type de recours est bien moins constaté dans les autres SER. La même stratégie est alors employée dans le renouvellement. Le Morvan bénéficie d'une bonne implantation d'entreprises permettant la mise en œuvre du renouvellement.

La régénération naturelle, en particulier de douglas, est très vigoureuse. Aussi, les forestiers rencontrés regrettent la mise en œuvre très rapide du plan car elle contraint à ne pas compter sur la régénération naturelle, mais à mobiliser des aides pour replanter quand elles sont disponibles.

Vosges comtoises

Les Vosges comtoises comprennent de nombreuses similitudes avec le Morvan. Les peuplements d'épicéa sont en effet le plus souvent réguliers et purs. Si les surfaces totales en épicéa sont plus faibles au total que dans le Morvan, la part de propriétés qui en contiennent est plus importante et cette essence représente beaucoup de leurs surfaces. Aussi les aides du plan de relance représentent un enjeu à l'échelle de la SER.

Comme dans le Morvan, les plantations ont impliqué une large part de douglas. Le mélèze l'accompagne fréquemment dans les plantations. Des essences de pin lui sont cependant fréquemment préférés dans les Vosges comtoises : pin laricio de Calabre et de Corse, pin sylvestre. La raison est que le mélèze subit des dépérissements dans les Vosges. Dans le cas où du pin est en mélange dans les parcelles avec du douglas, l'option des îlots est plus fréquemment choisie pour le mélange du fait de la vitesse différente de croissance avec le douglas. Des parcelles ont également été replantées en feuillus, intégrant alors une part importante d'érable sycomore et de chênes sessiles. Les plantations en plein suivent les mêmes modalités que dans le Morvan (diversification dans la ligne, entre les lignes ou par îlot).

Premier plateau du Jura

Le premier plateau du Jura comprend une propriété privée sous DGD moins homogène que dans les SER du Morvan et des Vosges comtoises, avec la coexistence de propriétés de tailles différentes. Les subventions, ont surtout été sollicitées en forêt publique et dans la plus grande propriété privée.

L'importance de plantations FFN en pur a facilité le recours aux aides du plan de relance sur le premier plateau, le changement d'essence pouvant être effectué par replantation en plein, comme dans le Morvan ou dans les Vosges. Les replantations comprennent cependant des modalités plus variées dans la SER. Les parcelles d'épicéa sont effeetées replantées avec des résineux comme le douglas, le sapin de Turquie (*Abies Bornmuelleriana*), le pin laricio de Corse, le cèdre de l'Atlas et dans une moindre mesure le mélèze. Plus basse en altitude et calcaire, la SER du premier plateau a vu moins de douglas être replanté que dans le Morvan ou dans les Vosges Comtoises. Il est cependant apprécié, dans des peuplements davantage mélangés ou en complément de régénération naturelle comprenant plutôt du sapin pectiné quand elle est présente. Des feuillus ont aussi été plantés, dans une moindre mesure. Ainsi le chêne sessile a beaucoup été utilisé sur le premier plateau.

Il existe sur le premier plateau du Jura des peuplements mélangés et irréguliers au sein desquels les coupes sanitaires donnent des trouées dans lesquelles il est possible de compléter la régénération naturelle par de la plantation.

Deuxième plateau et haut-Jura

Le deuxième plateau et le haut-Jura se caractérise par la futaie irrégulière dans les peuplements contenant de l'épicéa. Cette essence est de plus souvent mélangée dans des peuplements qui peuvent inclure du sapin et du hêtre. L'effet des coupes sur les peuplements d'épicéa scolyté est différentes que dans les autres SER, le sol étant bien moins fréquemment laissé à nu.

Aux limites pour la souscription aux aides déjà mentionnées (enjeu de la petite propriété et de la forêt publique principalement) s'ajoutent des enjeux techniques dans cette SER. L'avenir pour les essences issues de la régénération naturelle (hêtre et sapin principalement) est incertain. Le renouvellement forestier pourrait constituer à amener de nouvelles essences afin de compléter la régénération naturelle. Cela est cependant difficile à mettre en œuvre. Les essences adaptées sont rares, en particulier dans la haute chaîne jurassienne (sécheresse, froid et neige). Réaliser des travaux dans un couvert conservant une trame de peuplement est également plus difficile. L'espace souffre aussi d'un manque d'entreprises de travaux forestiers adaptées à ces chantiers. Ces difficultés expliquent le faible niveau de recours aux aides dans la SER.

L'enrichissement par placeaux est une opération dont la prise en compte a été croissante dans le plan de relance au fil des modifications des instructions techniques. Peu de dossiers concernant ces travaux ont été demandés.

Conclusion

Les principales pessières restantes se situent dans la SER du deuxième plateau et du haut-Jura pour laquelle l'enjeu du renouvellement forestier est particulièrement important, le renouvellement y étant difficile. Le budget de certaines communes forestières est également très dépendant aux ventes de bois (DRFIP, 2024).

La méthode d'instruction des dossiers d'aide du plan de relance ne permet pas une analyse approfondie et aisée. Alors que le fond pérenne, qui devra permettre un accès aux aide au renouvellement forestier sur le plus long terme, sera lancé en 2024, la mise en œuvre de cette politique publique devra davantage prendre en considération son analyse a posteriori.

Bibliographie

- Direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de côté d'Or, 2024. « OBSERVATOIRE SUR LA DÉPENDANCE DES COMMUNES AUX PRODUITS FORESTIERS EN RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - Données financières 2022 »
- DSF, 2023a. « Synthèse de l'actualité sylvo-sanitaire en Bourgogne-Franche-Comté en 2023 <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/bilan-sylvo-sanitaire-2023-regional-a3156.html> »
- DSF, 2023b. « Situation de l'épicéa commun liée aux attaques de scolytes en région Bourgogne-Franche-Comté – Une épidémie qui s'accroît dans le massif jurassien ».